



CONFÉDÉRATION SUISSE

INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(11) CH 706 980 B1

(51) Int. Cl.: **E03C** 1/04 (2006.01)

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein

Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

(12) FASCICULE DU BREVET

(21) Numéro de la demande: 01365/13

(22) Date de dépôt: 08.08.2013

(43) Demande publiée: 31.03.2014

(30) Priorité: 17.09.2012

CN 201220475180.5

(24) Brevet délivré: 29.09.2017

(45) Fascicule du brevet publié: 29.09.2017

(73) Titulaire(s):

Globe Union Industrial Corp., No. 22, Jianguo Road Tanzi District

Taichung City 42760 (TW)

(72) Inventeur(s):

Chunhung Chunhung Li, Changhua County 50085 (TW)

Weimien Hsu, Taichung City 403 (TW) Wanhong Tan, Shenzhen, Guangdong (CN) Yongiun Wu, Shenzhen, Guangdong (CN)

Qiuyong Li, Jiangxi (CN)

(74) Mandataire:

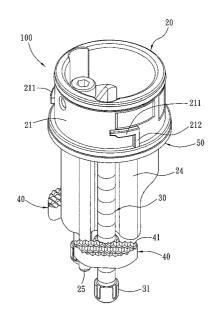
Felber und Partner AG, Dufourstrasse 116

8008 Zürich (CH)

(54) Ensemble de fixation de robinet.

(57) L'invention concerne un ensemble de fixation d'un robinet, qui est destiné à être fixé sur un comptoir d'évier présentant un trou dans une position montée dudit ensemble de fixation, caractérisé par le fait qu'il comprend:

- un robinet comprenant un boîtier et un ensemble de distribution d'eau;
- un dispositif de positionnement (100) comprenant une base (20) ayant une cloison périphérique (21) et une base inférieure reliée à la cloison périphérique (21), une ouverture traversante étant formée à l'intérieur de la base inférieure, ladite ouverture étant délimitée par une paroi de limitation (24) continue et fermée dans une direction circonférentielle, ladite paroi de limitation (24) étant destinée à passer à travers le trou du comptoir d'évier et ayant un rebord extérieur destiné à être retenu sur le trou dans la position montée de l'ensemble de fixation, de telle sorte que la base (20) s'aligne avec le trou dans ladite position montée, la paroi de limitation (24) ayant également un canal pour communiquer avec l'ensemble de distribution d'eau et ayant deux coionnettes d'arrêt (25) couplées avec celle-ci et destinées à s'étendre vers le bas hors du trou dans la position montée de l'ensemble de fixation.



Description

[0001] La présente invention concerne un ensemble de fixation d'un robinet.

[0002] Un robinet classique pour une plateforme d'évier dans une cuisine comporte une tête de pulvérisation rétractable pour faciliter le lavage des récipients et assiettes, etc., dans l'évier, plutôt que sous le robinet. En raison du fait que la fonction du robinet classique est bien connue, on ne la décrira pas plus en détail.

[0003] Un robinet rétractable à deux poignées, divulgué dans le brevet américain n° 7 748 406, comprend un corps pour recevoir un tuyau souple de pulvérisation, une vanne d'eau chaude, une vanne d'eau froide, un premier tuyau pour l'écoulement d'eau froide, un deuxième tuyau pour l'écoulement d'eau chaude et un troisième tuyau pour l'écoulement de l'eau froide et de l'eau chaude, une poigné d'eau froide et une poignée d'eau chaude étant utilisées pour actionner respectivement la vanne d'eau froide et la vanne d'eau chaude, de telle sorte que l'eau froide provenant du premier tuyau et l'eau chaude provenant du deuxième tuyau s'écoulent dans des passages d'eau du corps, et elles sont régulées et mélangées dans une certaine quantité et dans une certaine proportion. Le troisième tuyau a un dispositif antibélier et se couple à la tête de pulvérisation rétractable par l'intermédiaire du tuyau souple de pulvérisation.

[0004] Un robinet rétractable à poignée unique, divulgué dans le brevet américain n° 6 757 921, comprend un corps ayant une vanne de mélange et une seule poignée fixée sur le corps pour actionner la vanne de mélange, de l'eau froide provenant d'un tuyau d'eau froide et de l'eau chaude provenant d'un tuyau d'eau chaude s'écoulant dans la vanne de mélange et se mélangeant ensemble dans une certaine quantité et dans une certaine proportion.

[0005] Le robinet rétractable à deux poignées est simplement utilisable avec une plateforme d'évier présentant trois trous de fixation plutôt qu'un seul trou de fixation. Par ailleurs, le robinet rétractable à poignée unique est approprié pour une plateforme d'évier présentant trois trous de fixation et une plateforme d'évier présentant un seul trou de fixation. De manière analogue, le robinet rétractable à poignée unique a une poignée pour commander l'écoulement d'eau de manière aisée et rapide.

[0006] Il convient de souligner que le robinet rétractable à poignée unique comprend un corps, que le corps a un siège avec des filets externes pour une introduction dans le trou de fixation de la plateforme d'évier, et que le siège a un joint d'étanchéité en fibres et une pièce métallique adaptée sur celui-ci et a un anneau de maintien vissé sur celui-ci, l'anneau de maintien étant également vissé avec un boulon qui vient en butée contre la pièce métallique, le siège et le corps étant fixés sur l'évier, de telle sorte qu'un utilisateur doit installer avec difficulté le robinet rétractable à poignée unique dans un espace étroit sous la plateforme d'évier.

[0007] De plus, le troisième tuyau pour l'écoulement de l'eau froide et de l'eau chaude a un tuyau souple de pulvérisation et un tuyau de sortie de vanne, le tuyau souple de pulvérisation est raccordé à la tête de pulvérisation rétractable et est utilisé pour recevoir le dispositif antibélier et le tuyau de sortie de vanne se couple à la vanne de mélange et au tuyau souple de pulvérisation de telle sorte que la tête de pulvérisation rétractable peut être tirée vers l'extérieur et rétractée vers l'intérieur.

[0008] Un robinet à mélange, divulgué dans le brevet américain n° 4 848 395, est utilisé pour un comptoir de nettoyage et contient un boîtier retenu sur une extrémité inférieure du comptoir de nettoyage à l'aide d'un moyen de serrage et fixé dans un trou de fixation du comptoir de nettoyage. Pour améliorer une liaison au comptoir de nettoyage, un siège ayant un passage et servant à recevoir des conduites d'eau est fixé dans le trou de fixation, de telle sorte que le boîtier est adapté sur le siège depuis une surface supérieure du comptoir de nettoyage, puis est bloqué dans une position de blocage. Le moyen de serrage comprend deux trous de vis, deux vis de serrage s'introduisant à travers les deux trous de vis de façon fixer le siège, et deux pattes vissées avec les deux vis de serrage, de telle sorte qu'un outil peut être utilisé pour faire tourner les deux vis de serrage au-dessus du siège de sorte que les deux pattes se déplacent vers le haut pour une retenue sur une extrémité inférieure du comptoir de nettoyage, le siège étant ainsi serré sur le comptoir de nettoyage.

[0009] Néanmoins, aucune structure de limitation n'est prévue sous le siège de façon à empêcher les deux pattes de tourner lors de la rotation des deux vis de serrage, les deux pattes tournant donc aisément avec les deux vis de serrage sans retenue sur le comptoir de nettoyage. En d'autres termes, les deux pattes sont fixées sous le comptoir de nettoyage et se décalent aisément sans retenir solidement l'extrémité inférieure du comptoir de nettoyage.

[0010] De plus, aucun ensemble de fixation n'est divulgué dans le brevet américain n° 4 848 395, de sorte que le siège se desserrera après une période d'utilisation.

[0011] La présente invention vise à atténuer et/ou éviter les désavantages décrits ci-dessus.

[0012] Le principal objectif de la présente invention est de proposer un ensemble de fixation d'un robinet qui est capable de surmonter les inconvénients de l'ensemble de fixation classique du robinet.

[0013] Pour atteindre les objectifs ci-dessus, est proposé un ensemble de fixation d'un robinet, qui est destiné à être fixé sur un comptoir d'évier présentant un trou dans une position montée dudit ensemble de fixation, caractérisé par le fait qu'il comprend:

 un robinet comprenant un boîtier, une tête de pulvérisation rétractable, une vanne de mélange montée dans le boîtier et un ensemble de distribution d'eau, l'ensemble de distribution d'eau comprenant un tuyau d'entrée d'eau froide relié

- à la vanne de mélange, un tuyau d'entre d'eau chaude et un tuyau de sortie de mélange, une extrémité du tuyau de sortie de mélange tant reliée à la tête de pulvérisation rétractable;
- un dispositif de positionnement comprenant une base ayant une cloison périphérique et une base inférieure reliée à la cloison périphérique, une ouverture traversante étant formée à l'intérieur de la base inférieure, ladite ouverture étant délimitée par une paroi de limitation continue et fermée dans une direction circonférentielle, ladite paroi de limitation étant destinée à passer à travers le trou du comptoir d'évier et ayant un rebord extérieur destiné à être retenu sur le trou dans la position montée de l'ensemble de fixation, de telle sorte que la base s'aligne avec le trou dans ladite position montée, la paroi de limitation ayant également un canal pour communiquer avec l'ensemble de distribution d'eau et ayant deux colonnettes d'arrêt couplées avec celle-ci et destinées à s'étendre vers le bas hors du trou dans la position montée de l'ensemble de fixation, une extrémité inférieure de chaque colonnette d'arrêt s'étendant au-dela d'une extrémité inférieure de la paroi de limitation, la base inférieure ayant au moins un orifice formé à travers un rebord extérieur contigu à la paroi de limitation et adjacent aux deux colonnettes d'arrêt, la base inférieure ayant également une face de butée formée sur une extrémité inférieure de celle-ci et autour de la paroi de limitation et de l'au moins un orifice, ladite face de butée étant destinée à venir en butée contre une surface supérieure du comptoir d'évier entourant le trou dans la position montée de l'ensemble de fixation;
- deux tiges filetées destinées à venir se positionner hors du trou du comptoir d'évier dans la position montée de l'ensemble de fixation, lesdites tiges filetées s'étendant en saillie et vers le bas à partir de l'au moins un orifice de la base; et
- deux blocs de serrage, chacun étant vissé sur les deux tiges filetées et limités en rotation par les deux colonnettes d'arrêt lorsque les deux tiges filetées sont amenées à tourner, lesdits blocs de serrage étant aptes à se déplacer vers le haut de manière à venir appuyer contre une extrémité inférieure du comptoir d'évier dans la position montée de l'ensemble de fixation, fixant ainsi encore davantage la base dans le trou du comptoir d'évier.

[0014] Ainsi, la paroi de limitation de la base forme une paroi continue et fermée dans la direction circonférentielle de telle sorte qu'après que la base est placée dans le trou du comptoir d'évier, la base s'aligne avec le trou de manière précise, de telle sorte que la base est fixée sur le comptoir d'évier de manière aisée et précise.

[0015] Chaque colonnette d'arrêt de la base facilite la rotation de chaque tige filetée directement au-dessus de la base de façon à commander un mouvement de chaque bloc de serrage, de telle sorte que le bloc de serrage se retient de manière serrée à l'extrémité inférieure du comptoir d'évier, et l'utilisateur n'a pas besoin d'actionner chaque bloc de serrage ou de fixer la base sous le comptoir d'évier, permettant ainsi de fixer la base de manière aisée et rapide.

[0016] Chaque colonnette d'arrêt est couplée à la paroi de limitation de façon à augmenter son renforcement structurel, même si chaque colonnette d'arrêt est faite de matière plastique. Par exemple, chaque bloc de serrage est limité en rotation par une colonnette d'arrêt respective lorsque chaque tige filetée est amenée à tourner, puis chaque bloc de serrage se déplace vers le haut pour se retenir à l'extrémité inférieure du comptoir d'évier de façon à fixer encore davantage solidement la base dans le trou du comptoir d'évier.

[0017] Un capuchon peut être vissé sur une extrémité inférieure de chaque tige filetée de façon limiter le déplacement de chaque bloc de serrage vers le bas, empêchant ainsi chaque bloc de serrage de se désengager de la tige filetée respective.

[0018] Un adhésif peut être appliqué sur chaque tige filetée et le capuchon respectif de façon à favoriser une étanchéité du vissage de chaque tige filetée et du capuchon respectif.

[0019] Selon des caractéristiques particulières facultatives, la cloison périphérique de la base a une pluralité de saillies de coulissement disposées sur la surface externe de la cloison périphérique, et le boîtier comprend une ouverture formée sur une extrémité inférieure de celui-ci, une pluralité de creusures définies autour d'une paroi périphérique interne de celui-ci et adjacentes à l'ouverture, une rainure formée à l'intérieur de la paroi périphérique interne de celui-ci et communiquant avec la pluralité de creusures, de telle sorte que lorsque l'ouverture du boîtier est adaptée sur la base, la pluralité de saillies de coulissement coulissent dans la pluralité de creusures et sont amenées à tourner dans la rainure de façon à limiter le boîtier axialement, l'une de la pluralité de saillies de coulissement ayant une partie d'arrêt destinée à venir en butée contre une partie surélevée du boîtier séparant deux creusures adjacentes de façon à limiter le boîtier également en rotation.

[0020] Le boîtier peut comprendre également un élément de blocage fixé dans une paroi périphérique extérieure de celui-ci, adjacent à l'extrémité inférieure du boîtier, de façon à bloquer le boîtier sur la base.

[0021] L'ensemble de fixation de robinet selon la présente invention peut comprendre en outre une rondelle disposée sous la face de butée de la base et destinée à reposer sur la surface supérieure du comptoir d'évier entourant le trou dans la position montée de l'ensemble de fixation.

[0022] Chaque bloc de serrage peut avoir plusieurs dents destinées à s'engager avec l'extrémité inférieure du comptoir d'évier dans la position montée de l'ensemble de fixation.

[0023] Ce qui précède, ainsi que d'autres objectifs, caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront davantage à la lecture de la description détaillée suivante, prise avec référence aux dessins annexés.

Sur ces dessins:

[0024]

la fig. 8

la fig. 1 est une vue en perspective éclatée montrant la plupart des composants d'un ensemble de fixation d'un robinet selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, le robinet étant fixé sur un comptoir d'évier autour d'un évier: la fig. 2 est une vue en perspective montrant l'assemblage d'un boîtier de l'ensemble de fixation du robinet selon le mode de réalisation préféré de la présente invention; est une vue en perspective montrant les composants d'assemblage d'un dispositif de positionnement de la fig. 3 l'ensemble de fixation du robinet selon le mode de réalisation préféré de la présente invention; la fig. 4 est une vue en perspective éclatée montrant les composants du dispositif de positionnement de l'ensemble de fixation du robinet selon le mode de réalisation préféré de la présente invention; la fig. 5 est une vue en plan montrant l'assemblage d'une base de l'ensemble de fixation du robinet selon le mode de réalisation préféré de la présente invention; la fig. 6 est une vue en coupe transversale prise le long de la ligne 1-1 de la fig. 5; la fig. 7 est une vue en coupe transversale montrant l'assemblage d'une partie du dispositif de positionnement de l'ensemble de fixation selon le mode de réalisation préféré de la présente invention; et

[0025] Si l'on se réfère aux fig. 1 à 4, on peut voir qu'un ensemble de fixation d'un robinet selon la présente invention comprend: un robinet 10 et un dispositif de positionnement 100, le dispositif de positionnement 100 comprenant une base 20, deux tiges filetées 30 et deux blocs de serrage 40.

est une vue en coupe transversale prise le long de la ligne 2-2 de la fig. 7.

[0026] Le robinet 10 est un robinet rétractable ou n'est pas un robinet rétractable et il est fixé sur un comptoir d'évier 2 ayant un trou 1 dans une position montée de l'ensemble de fixation. Le comptoir d'évier 2 est constitué par un plateau d'une armoire de cuisine et l'armoire de cuisine a un évier, le robinet 10 étant fixé sur le comptoir d'évier 2 autour de l'évier.

[0027] Dans ce mode de réalisation, le robinet 10 est un robinet rétractable à poignée unique et comprend un boîtier 11 et une tête de pulvérisation rétractable 12 destinée à être tirée vers l'extérieur par un utilisateur, une vanne de mélange 13 montée dans le boîtier 11 et un ensemble de distribution d'eau 14. L'ensemble de distribution d'eau 14 comprend un tuyau d'entrée d'eau froide 141 relié au mélangeur 13, un tuyau d'entrée d'eau chaude 142 et un tuyau de sortie de vanne 143 couplé au tuyau d'entrée d'eau chaude 142 et à la vanne de mélange 13; un tuyau souple de pulvérisation 144 monté entre la tête de pulvérisation rétractable 12 et le tuyau de sortie de valve 143; un coup de bélier 140 disposé sur le tuyau souple de pulvérisation 144; et un tuyau de sortie de mélange 145 constitué par le tuyau de sortie de vanne 143 et le tuyau souple de pulvérisation 144.

[0028] Si l'on se réfère en outre à la fig. 2, on peut voir que le boîtier 11 comprend une ouverture 111 formée sur une extrémité inférieure de celui-ci, une pluralité de creusures 112 définies autour d'une paroi périphérique interne et adjacents à l'ouverture 111, une rainure 113 formée à l'intérieur de la paroi périphérique interne de celui-ci et communiquant avec la pluralité de creusures 112, et un élément de blocage 114 fixé dans une paroi périphérique extérieure de celle-ci, adjacent à l'extrémité inférieure du corps 11.

[0029] Comme représenté sur les fig. 3 à 6, la base 20 comprend une cloison périphérique 21, une base inférieure 22 reliée à la cloison périphérique 21, et une ouverture traversante 23 formée à l'intérieur de la base inférieure 22. L'ouverture 23 est délimitée par une paroi de limitation 24 continue et fermée dans une direction circonférentielle, comme illustré sur les fig. 7 et 8, la paroi de limitation 24 étant destinée à passer à travers le trou 1 du comptoir d'évier 2 et ayant un rebord extérieur destiné à être retenu sur le trou 1 dans la position montée de l'ensemble de fixation, de telle sorte que la base 20 s'aligne avec le trou 1 dans ladite position montée. La paroi de limitation 24 a également un canal 242 pour communiquer avec l'ensemble de distribution d'eau 14 et a deux colonnettes d'arrêt 25 couplées avec celle-ci et s'étendant vers le bas hors du trou 1 dans la position montée de l'ensemble de fixation, une extrémité inférieure de chaque colonnette d'arrêt 25 s'étendant au-delà d'une extrémité inférieure de la paroi de limitation 24. La base inférieure 22 a au moins un orifice 221 formé à travers un rebord extérieur contigu à la paroi de limitation 24 et adjacent aux deux colonnettes d'arrêt 25; la base inférieure 22 a également une face de butée 222 formée sur une extrémité inférieure de celle-ci et autour de la paroi de limitation 24 et de l'au moins un orifice 221, ladite face de butée 222 étant destinée avenir en butée contre une surface supérieure du comptoir d'évier 2 entourant le trou 1 dans la position montée de l'ensemble de fixation.

[0030] La cloison périphérique 21 de la base 20 présente une pluralité de saillies de coulissement 211 disposées sur la surface externe de la cloison périphérique 21, de telle sorte que, lorsque l'ouverture 111 du boîtier 11 est adaptée sur la base 20, la pluralité de saillies de coulissement 211 coulissent dans la pluralité de creusures 112 et sont amenées à tourner dans la rainure 113 de façon à limiter le boîtier 11 axialement. De plus, l'une de la pluralité de saillies de coulissement 211

a une partie d'arrêt 212 destinée à venir en butée contre une partie surélevée 112a du boîtier 11 séparant deux creusures 112 adjacentes de façon à limiter le boîtier 11 également en rotation.

[0031] Il convient de noter que l'élément de blocage 114 est un boulon à vis pour bloquer le boîtier 11 sur la base 20.

[0032] Chaque tige filetée 30 s'étend hors du trou 1 du comptoir d'évier 2 dans la position montée de l'ensemble de fixation, et en saillie et vers le bas à partir du ou de chacun des orifices 221 de la base 20.

[0033] Chaque bloc de serrage 40 est vissé sur l'une des tiges filetées 30 et est limité en rotation par chaque colonnette d'arrêt lorsque chaque tige fileté 30 est amenée à tourner, puis chaque bloc de serrage 40 se déplace vers le haut pour retenir une extrémité inférieure du comptoir d'évier 2 de façon à fixer encore davantage la base 20 dans le trou 1 du comptoir d'évier 2.

[0034] Chaque bloc de serrage 40 a plusieurs dents 41 destinées à s'engager avec l'extrémité inférieure du comptoir d'évier 2, de telle sorte que chaque bloc de serrage 40 se retient de manière serrée à l'extrémité inférieure du comptoir d'évier 2.

[0035] De plus, un capuchon 31 est vissé sur une extrémité inférieure de chaque tige filetée 30 de façon à limiter le mouvement de chaque bloc de serrage 40 vers le bas, empêchant ainsi chaque bloc de serrage 40 de se désengager de la tige filetée 30. Il convient de noter qu'avant de visser le capuchon 31 sur l'extrémité inférieure de chaque tige filetée 30, un adhésif est appliqué sur chaque tige filetée 30 et sur le capuchon 31 de façon à favoriser l'étanchéité du vissage de chaque tige filetée 30 et du capuchon 31.

[0036] L'ensemble de fixation du robinet selon la présente invention comprend en outre une rondelle 50 fixée entre la face de butée 222 de la base 20 et le trou 1 du comptoir d'évier 2.

[0037] Ainsi, la paroi de limitation 24 de la base 22 forme une paroi continue et fermée dans la direction circonférentielle de telle sorte qu'après que la base 20 est placée dans le trou 1 du comptoir d'évier 2, la base 20 s'aligne avec le trou 1 de manière précise, de telle sorte que la base 20 est fixée sur le comptoir d'évier 2 de manière aisée et précise.

[0038] Chaque colonnette d'arrêt 25 de la base 20 facilite la rotation de chaque tige filetée 30 directement au-dessus de la base 20 de façon à commander un mouvement de chaque bloc de serrage 40, de telle sorte que le bloc de serrage 40 est retenu de manière serrée sur l'extrémité inférieure du comptoir d'évier 2, et l'utilisateur n'a pas besoin d'actionner chaque bloc de serrage 40 ou de fixer la base 20 sous le comptoir d'évier 2, fixant ainsi la base de manière aisée et rapide.

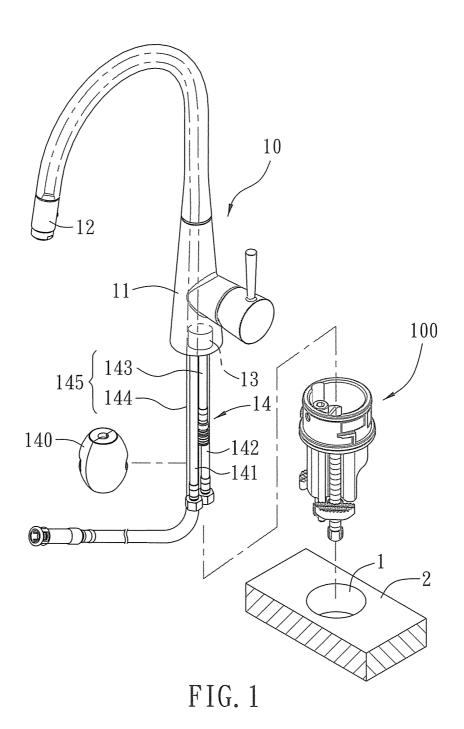
[0039] Chaque colonnette d'arrêt 25 est couplée à la paroi de limitation 24 de façon à augmenter son renforcement structurel même si chaque colonnette d'arrêt 25 est faite de matière plastique. Par exemple, chaque bloc de serrage 40 est limité en rotation par chaque colonnette d'arrêt 25 lorsque chaque tige filetée 30 est amenée à tourner, puis chaque bloc de serrage 40 se déplace vers le haut pour venir se retenir sur l'extrémité inférieure du comptoir d'évier 2 de façon à fixer encore davantage solidement la base 20 dans le trou 1 du comptoir d'évier 2.

[0040] Bien que l'on ait décrit le mode de réalisation préféré de la présente invention, des modifications peuvent y être apportées sans s'écarter du cadre de la présente invention.

Revendications

- 1. Ensemble de fixation d'un robinet (10), qui est destiné à être fixé sur un comptoir d'évier (2) présentant un trou (1) dans une position montée dudit ensemble de fixation, caractérisé par le fait qu'il comprend:
 - un robinet (10) comprenant un boîtier (11), une tête de pulvérisation rétractable (12), une vanne de mélange (13) montée dans le boîtier (11) et un ensemble de distribution d'eau (14), l'ensemble de distribution d'eau (14) comprenant un tuyau d'entrée d'eau froide (141) relié à la vanne de mélange (13), un tuyau d'entrée d'eau chaude (142) et un tuyau de sortie de mélange (143), une extrémité du tuyau de sortie de mélange (143) étant reliée à la tête de pulvérisation rétractable (12);
 - un dispositif de positionnement (100) comprenant une base (20) ayant une cloison périphérique (21) et une base inférieure (22) reliée à la cloison périphérique (21), une ouverture traversante (23) étant formée à l'intérieur de la base inférieure (22), ladite ouverture (23) étant délimitée par une paroi de limitation (24) continue et fermée dans une direction circonférentielle, ladite paroi de limitation (24) étant destinée à passer à travers le trou (1) du comptoir d'évier (2) et ayant un rebord extérieur destiné à être retenu sur le trou (1) dans la position montée de l'ensemble de fixation, de telle sorte que la base (20) s'aligne avec le trou (1) dans ladite position montée, la paroi de limitation (24) ayant également un canal (242) pour communiquer avec l'ensemble de distribution d'eau (14) et ayant deux colonnettes d'arrêt (25) couplées avec ladite paroi de limitation (24) et destinées à s'étendre vers le bas hors du trou (1) dans la position montée de l'ensemble de fixation, une extrémité inférieure de chaque colonnette d'arrêt (25) s'étendant au-delà d'une extrémité inférieure de la paroi de limitation (24), la base inférieure (22) ayant au moins un orifice (221) formé à travers un rebord extérieur contigu à la paroi de limitation (24) et adjacent aux deux colonnettes d'arrêt (25), la base inférieure (22) ayant également une face de butée (222) formée sur une extrémité inférieure de celle-ci et autour de la paroi de limitation (24) et de l'au moins un orifice (221), ladite face de butée (222) étant destinée à venir en butée contre une surface supérieure du comptoir d'évier (2) entourant le trou (1) dans la position montée de l'ensemble de fixation;

- deux tiges filetées (30) destinée à venir se positionner hors du trou (1) du comptoir d'évier (2) dans la position montée de l'ensemble de fixation, lesdites tiges filetées (30) s'étendant en saillie et vers le bas à partir de l'au moins un orifice (221) de la base (20); et
- deux blocs de serrage (40), chacun étant vissé sur l'une des tiges filetées (30), lesdits blocs de serrage (40) étant limités en rotation par les deux colonnettes d'arrêt (25) lorsque les deux tiges filetées (30) sont amenées à tourner, lesdits blocs de serrage (40) étant aptes à se déplacer vers le haut de manière à venir s'appuyer contre une extrémité inférieure du comptoir d'évier (2) dans la position montée de l'ensemble de fixation, fixant ainsi encore davantage la base (20) dans le trou (1) du comptoir d'évier (2).
- 2. Ensemble de fixation de robinet selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'un capuchon (31) est vissé sur une extrémité inférieure de chaque tige filetée (30) de façon à limiter le déplacement de chaque bloc de serrage (40) vers le bas, empêchant ainsi chaque bloc de serrage (40) de se désengager de la tige filetée respective (30).
- 3. Ensemble de fixation de robinet selon la revendication 2, caractérisé par le fait qu'un adhésif est appliqué sur chaque tige filetée (30) et le capuchon respectif (31) de façon à favoriser une étanchéité du vissage de chaque tige filetée (30) et du capuchon respectif (31).
- 4. Ensemble de fixation de robinet selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la cloison périphérique (21) de la base (20) a une pluraité de saillies de coulissement (211) disposées sur la surface externe de la cloison périphérique (21), et par le fait que le boîtier (11) comprend une ouverture (111) formée sur une extrémité inférieure de celui-ci, une pluralité de creusures (112) définies autour d'une paroi périphérique interne de celui-ci et adjacentes à l'ouverture (111), une rainure (113) formée à l'intérieur de la paroi périphérique interne de celui-ci et communiquant avec la pluralité de creusures (112), de telle sorte que lorsque l'ouverture (111) du boîtier (11) est adaptée sur la base (20), la pluralité de saillies de coulissement (211) coulissent dans la pluralité de creusures (112) et sont amenées à tourner dans la rainure (113) de façon à limiter le boîtier (11) axialement, l'une de la pluralité de saillies de coulissement (211) ayant une partie d'arrêt. (212) destinée à venir en butée contre une partie surélevée (112a) du boîtier (11) séparant deux creusures (112) adjacentes de façon à limiter le boîtier (11) également en rotation.
- 5. Ensemble de fixation de robinet selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le boîtier (11) comprend également un élément de blocage (114) fixé dans une paroi périphérique extérieure de celui-ci, adjacent à l'extrémité inférieure du boîtier (11), de façon à bloquer le boîtier (11) sur la base (20).
- 6. Ensemble de fixation de robinet selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comprend en outre une rondelle (50) disposée sous la face de butée (222) de la base (20) et destinée à reposer sur la surface supérieure du comptoir d'évier (2) entourant le trou (1) dans la position montée de l'ensemble de fixation.
- 7. Ensemble de fixation de robinet selon la revendication 1, caractérisé par le fait que chaque bloc de serrage (40) a plusieurs dents (41) destinées à s'engager avec l'extrémité inférieure du comptoir d'évier (2) dans la position montée de l'ensemble de fixation.



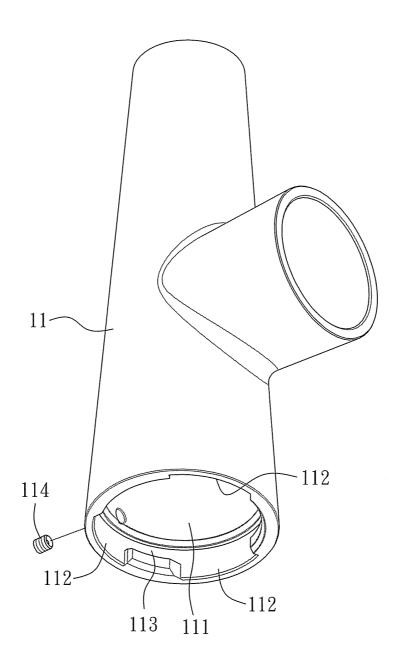


FIG. 2

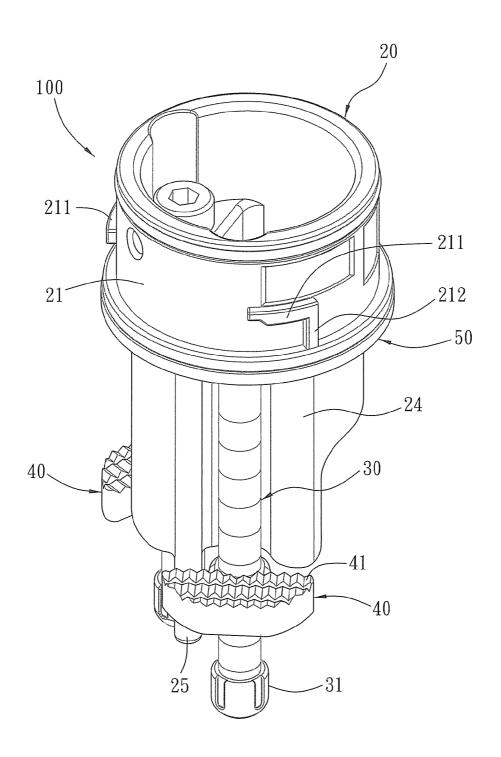


FIG. 3

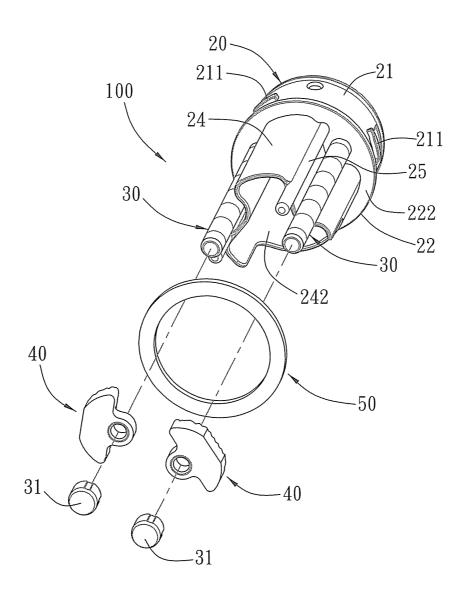


FIG. 4

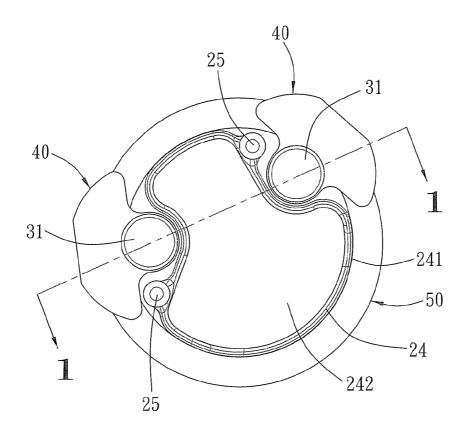


FIG. 5

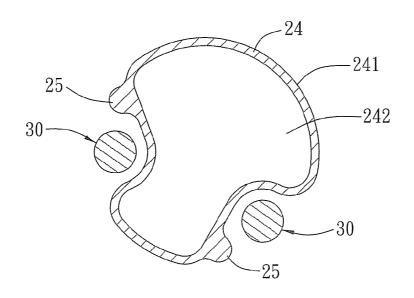


FIG. 8

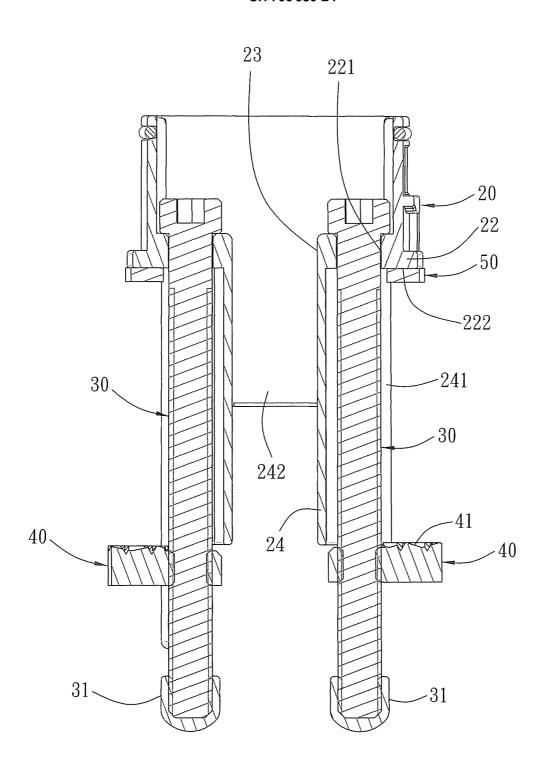


FIG. 6

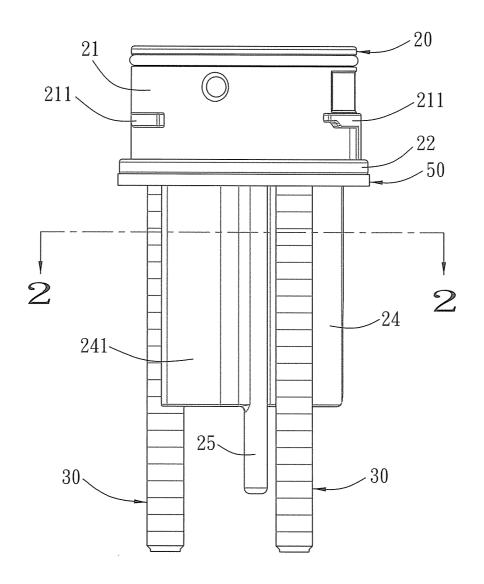


FIG. 7